

Réunion du 5 mai 2026 - 18h30

Ordre du Jour :

- Installation du Conseil d'Administration ;
- Approbation du PV de la séance du 12 février 2026 ;
- Désignation du secrétaire de séance ;
- Élection du Vice-Président ;
- Bilan du vide-grenier du 3 mai 2026 ;
- Organisation des « Terrasses de Dracy » ;
- Carte « Avantages Jeunes » ;
- Date de remise des calculatrices aux CM2 et baptême de l'air ;
- Informations du Président ;
- Date prochaine réunion.

Présents : Olivier GROSJEAN – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Audrey GARNIER – Florian PARDON – Élodie MAMESSIER – Emmanuelle BAZIN – Marie-Claude PALMACE – Jean-Claude WURTZ – Mireille MENAND – Patrick MARGUERITTE – Christian WAGENER.

Excusés ayant donné procuration :

Marie-Noëlle HOCQUET procuration à Olivier GROSJEAN

Jean-Bernard TUETÉY procuration à Martial BEUGNET

Excusée : Annie LEGRAND

Secrétaire de séance : Marie-Claude PALMACE

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier GROSJEAN, Président du C.C.A.S., qui, après l'appel nominal, a déclaré installer : Olivier GROSJEAN – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Audrey GARNIER – Florian PARDON – Élodie MAMESSIER – Emmanuelle BAZIN – Jean-Bernard TUETÉY – Marie-Claude PALMACE – Jean-Claude WURTZ – Annie LEGRAND – Mireille MENAND – Patrick MARGUERITTE – Marie-Noëlle HOCQUET – Christian WAGENER.

Un tour de table a été fait afin que tous les membres se présentent.

APPROBATION DU PV DU C.C.A.S. DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026

Le Président invite les administrateurs à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du Jeudi 12 février 2026. En l'absence d'observations, le C.C.A.S. approuve ce dernier à l'unanimité.

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles, et notamment l'article L. 123-6 ;

Le Maire, Président du C.C.A.S., expose au Conseil d'Administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un Vice-Président.

Il propose la candidature de Madame Dominique PETITJEAN et demande s'il y a d'autres candidatures.

Le Conseil d'Administration procède à l'élection du Vice-Président au scrutin secret.

Est élu Vice-Président :

➔ Dominique PETITJEAN avec 14 voix (quatorze voix).

BILAN DU VIDE-GRENIER DU 3 MAI 2026

RECETTES		DEPENSES	
- Exposants : 56 x 5 €	280 €	Communication	10 €
TOTAL	280 €	TOTAL	10 €

BÉNÉFICE : 270 €.

Pour mémoire, la communication du vide-grenier en quelques chiffres :

- **1 article dans la presse** (dans le JSL) ;
- **Affiches imprimées** (A3 et A4) et des **flyers distribués** ;
- **2 message sur les panneaux lumineux communaux** ;
- **2 messages sur PanneauPocket** (plus de 369 vues) ;
- **130 plans imprimés** ;
- **Plus de 1 609 vues** de l'annonce du vide-grenier dracysien sur le site « *vide-grenier.org* ».

Bien que la météo oscillait entre éclaircies et nuages, les retours ont été plutôt positifs. Il a été constaté, comme depuis plusieurs années, des « îlots » où se concentrent les vendeurs : les Hauts de Dracy, Le Clos, la Rue de Givry, Les Crays et la Rue de la Montagne. Nous avons toujours quelques administrés isolés à qui il est proposé de se rapprocher du centre bourg pour gagner en visibilité ; proposition déclinée à chaque fois. Il a été évoqué que plusieurs dracysiens ne participeraient pas à cette manifestation en raison de la vente devant leur habitation. Il a également été question d'interdire la circulation dans des impasses pour des raisons de sécurité, ce qui nécessitera la prise d'un arrêté de circulation et la pose de barrières pour éviter tous véhicules.

L'idée de créer une brocante sur la prochaine mandature serait à l'étude sur le terrain de pétanque (espace plat et suffisamment grand pour accueillir les exposants), ce qui nécessitera au préalable d'engager une réflexion sur une nouvelle organisation avec la création des emplacements, un cahier de police... Au fil des discussions, il pourrait être envisagé de garder le « *vide-grenier* » et de créer une brocante sur la prochaine édition. Une veille juridique sera réalisée sur cette thématique en lien avec la commune de Givry, la possibilité de privilégier les dracysiens, de reprendre contact avec les participants de cette édition pour savoir s'ils seraient intéressés de venir exposer sur cette nouvelle formule...

ORGANISATION DES « TERRASSES DE DRACY »

Les groupes retenus :

- 5 juin : GROUPE MYSTERIES (700 €) ;
- 12 juin : ANYA (670 €) ;

La restauration rapide sera assurée par « C'EST DANS LA BOÎTE » pour les deux soirées.

Comme les précédentes éditions, une attention particulière sera portée sur la question de la gestion des déchets au cours de ces soirées.

Deux projets d'affiche ont été créés et soumis au Conseil d'Administration. L'une d'elle a été choisie mais quelques modifications sont à apporter pour la rendre plus lisible.

CARTE « AVANTAGES JEUNES »

L'antenne dijonnaise du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Bourgogne-Franche-Comté diffuse depuis plusieurs années auprès des adolescents et des jeunes adultes une documentation au plus près de leurs préoccupations : études, emploi, formation professionnelle continue, santé, logement, loisirs, sports, vacances...

Monsieur le Président du C.C.A.S. rappelle donc que c'est dans cette optique qu'il avait été créé une carte « *avantages jeunes* » par le Conseil Régional pour les moins de 30 ans qui leur permet d'avoir des réductions sur des activités sportives, des sorties culturelles, des articles de librairie, des loisirs, le MÉGARAMA de Chalon-sur-Saône, sur un spectacle organisé par La Péniche, pour les activités dans des parcs de loisirs locaux, l'organisation de nombreux concours pour gagner des places de cinéma ou pour voir des matchs de l'Elan... Cumulés, ce sont plus de 4 000 avantages qui seront proposés partout en Bourgogne Franche-Comté.

Chaque collectivité peut, si elle le souhaite, adhérer à ce dispositif cette année moyennant un coût de **9 € par jeune**.

Le C.C.A.S. dracysien s'est déjà inscrit à plusieurs reprises dans celui-ci :

- édition 2019 : 33 dracysiens nés entre 2001 et 2008 se sont inscrits ;
- édition 2020 : 24 dracysiens nés entre 2002 et 2009 se sont inscrits ;
- édition 2021 : 23 dracysiens nés entre 2003 et 2010 se sont inscrits ;
- édition 2022 : 21 dracysiens nés entre 2004 et 2011 se sont inscrits ;
- édition 2023 : 15 dracysiens nés entre 2005 et 2012 se sont inscrits ;
- édition 2024 : 5 dracysiens nés entre 2006 et 2013 se sont inscrits ;
- édition 2025 : 13 dracysiens nés entre 2007 et 2014 se sont inscrits (**dont 2 non récupérées**).

Compte tenu du bilan qui, d'année en année, perd de son attractivité, les membres du C.C.A.S. décide, à l'unanimité, de la non reconduction de ce dispositif à destination des jeunes dracysiens.

DATE DE REMISE DES CALCULATRICES AUX CM2 ET BAPTÊMES DE L'AIR

Comme les années précédentes, une calculatrice « *spéciale 6^{ème}* » sera offerte aux élèves avec un baptême de l'air qui aura lieu le 6 juin dans la matinée entre 9 h et 12 h. Une session de report a également été programmée en cas de mauvais temps (le 14 juin). Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. disponibles à cette date seront les bienvenus.

La date de remise est alors fixée **au mardi 2 juin à 16 h 45** sur le parvis de la Mairie ou bien dans la Salle du Conseil en cas de mauvais temps.

Pour l'année scolaire 2025/2026, 16 élèves seront concernés.

INFORMATION DU PRÉSIDENT :

- **Bilan financier pour le séjour à Saint-Pierre-Quiberon :**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le plan de financement définitif, communiqué par la Directrice du Groupe Scolaire « Les Crays » du voyage scolaire organisé du 29 mars au 3 avril dernier :

Recettes		Dépenses	
1 ^{er} versement des familles (sept)	3 025 €	Transport	9 964 €
2 ^{ème} versement des familles (mars)	6 955 €	Séjour	29 378 €
Participation de la mairie au transport	4 015 €		
Participation de l'APE	13 000 €		
Trousse à projets	1 500 €		
Coopérative, différentes ventes	1 152 €		
Subvention JPA	3 960 €		
Participation OCCE	200 €		
3 ^{ème} versement des familles (avril)	5 535 €		
TOTAL :	39 342 €	TOTAL :	39 342 €

Ainsi, le coût par famille s'élève à 223 € pour 1 enfant, 416 € pour 2 enfants et 594 € pour 3 enfants. À ce jour, deux familles ont sollicité une aide du C.C.A.S.. Elles doivent nous fournir les différents justificatifs nécessaires pour l'étude de la participation au voyage voté au dernier conseil d'administration.

- **Signalement d'une situation de vulnérabilité auprès du Procureur de la République :**

Les membres du C.C.A.S. s'inquiètent de ne plus avoir de nouvelles d'un habitant, résidant Rue de la Foussotte depuis plusieurs années. Monsieur le Président du C.C.A.S. informe les membres du Conseil d'Administration qu'un signalement pour situation de vulnérabilité sera fait auprès du Procureur de République, pour qu'il puisse mandater la brigade de gendarmerie de Chatenoy-le-Royal pour diligenter une enquête.

- **Remerciements pour l'attribution d'une subvention de la bibliothèque.**

- **Sollicitation de la Croix Rouge pour l'octroi d'une subvention classée sans suite.**

- **Proposition d'une création d'une animation autour du 14 juillet (feux d'artifice) :**

La commune de Dracy-le-Fort organise un feu d'artifice avec une buvette gérée par l'association « Pétanque Dracysienne ». Il serait proposé d'organiser une petite animation pour le dynamiser autour d'une présentation sur les activités du cirque entre 21h30 et 22h30. Il pourrait même également question venir le monocycle.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le 25 juin 2026 à 18h30.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

Le Secrétaire
Marie-Claude PALMACE



Le Président du C.C.A.S.,
Olivier GROSJEAN

